

«LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES»

LE FILM DE SID-ALI MAZIF PROJETÉ AU CIDDEF À L'OCCASION DU 8 MARS

A l'occasion de la journée internationale de la femme, le CIDDEF a projeté le film de Sid Ali Mazif intitulé «La Violence contre les femmes».

Cette projection a réuni une cinquantaine de personnes issues du milieu associatif : syndicalistes, représentants d'ambassades ou simples citoyens concernés par la violence contre les femmes.

العنف ضد النساء
La violence
contre les femmes

Le film d'une durée d'une heure a réuni des spectateurs de milieux différents mais qui ont tous un point commun : la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Des officiers de police, des médecins légistes, des syndicalistes et des membres d'associations qui œuvrent dans ce domaine.

Le film projeté a porté sur la reconstitution de scènes de violences vécues par certaines femmes qui n'ont pas hésité à témoigner à visage découvert.

Il a été applaudi par l'assistance et a fait l'objet d'un débat très riche et d'interventions pertinentes.

La première intervention était en rapport avec la non-considération de la violence conjugale comme étant un délit pénal. En effet, l'article 262 du code pénal ne fait aucune distinction entre les hommes et les femmes en matière de violence. La violence légère est admise. Pour lutter efficacement contre la violence, il y a lieu de procéder à la révision de la loi, à la mise en place de mécanismes de prise en charge et à la création de centres d'accueils pour les femmes victimes de violence car ceux-ci sont en nombre très insuffisant.

Puis, Maître SADAT s'est exprimé sur le sujet en faisant un constat : les droits marocain et tunisien avancent alors qu'en Algérie il y a une absence de volonté politique pour lutter contre ce fléau qui existe au sein même des institutions de l'état.

Elle propose de considérer la violence conjugale comme élément aggravant.

Elle souligne aussi que le nombre des femmes qui prennent la décision de quitter le domicile est minime. Lorsqu'elles vont déposer plainte, elles se retrouvent généralement face à un homme qui cherchera à la dissuader en leur disant que ce n'est pas grave. C'est pour cette raison qu'il faudrait, selon l'intervenante, mettre en place des pôles spécialisés et des magistrats spécialisés comme cela existe au Maroc où on trouve au sein des tribunaux des psychologues pour l'accueil de ces femmes.

La parole est ensuite prise par un chercheur en sociologie qui signale le fait d'avoir utilisé les tests ADN pour prouver la paternité des terroristes ayant violé des femmes, quand dans d'autres cas on ne recourt à cette méthode pour prouver la filiation. C'est pour cette raison qu'il faut mener des actions contre la société et son hypocrisie.

La troisième intervention a été celle d'une syndicaliste ayant pris part au film. Elle met l'accent sur le fait que la situation économique du pays et des personnes conduit dans certains cas à la violence ou en est un facteur aggravant, le chômage aussi en est un autre. Elle souligne l'importance de travailler en collaboration pour lutter contre ce phénomène. Elle insiste par ailleurs sur l'importance de la mobilisation pour les droits des femmes et la sensibilisation des



femmes pour déposer plainte, pour connaître leurs droits en matière de droit du travail, du code de la famille, conventions internationales, mécanismes, égalité hommes femmes, dans la famille, vie publique et privée, société civile très active,

Mme Zitoune quant à elle, met l'accent sur les catégories de femmes et des violences. S'il y'a violence, il faut chercher la source, dit-elle, comme pour le chômage. Il faut conjuguer nos efforts en ce qui concerne les droits des femmes, et mettre en œuvre les dispositifs dans ce cadre. Il y a réseau national qui active dans le développement rural, le genre et l'égalité dans les droits,

Mme Grangaud porte en avant les témoignages des centres d'écoute qui exploitent les résultats du premier rapport sur les violences. Parmi les problèmes il y a celui de l'inceste. Beaucoup de cas ont été recensés et un travail reste à faire au niveau des psychologues et médecins pour prise en charge de l'insecte

Mme Tazif (UGTA) déclare : «Je forme des jeunes, exclus démunis, très courageux. La femme ne communique pas. La violence a toujours existé mais on évite d'en parler à la famille. IL y a des témoignages sur ce sujet. Il faut revoir la prise en charge de ce volet.

Il s'agit de revoir l'éducation, de l'enfant, de la famille. Avant il n'y avait pas de débats. Maintenant il y a une avancée mais il faut des actions, il faut aller loin dans l'action. Les femme battues pleurent et se lamentent. Que faut-il faire ? Il faut qu'elles connaissent leur droit.

Education et Syndicat : S'il y avait une campagne d'information télé /presse, il y aurait une prise de conscience, travailler en coalition, travailler à l'intérieur de la famille. Pourquoi la femme est-elle battue ? L'enfant va reproduire le même schéma que le père, cet enfant qui raconte les violences vues à la maison, il faut le sensibiliser pour qu'à son tour, il ne devienne pas, plus tard, violent.

Mr Siagh : la violence existe dans tous les milieux sociaux, donc le niveau social n'a rien à voir. La sœur qui dit : « que Dieu garde mon frère, il m'a frappée» (Mouloud FERAOUN, le fils du pauvre). La société a changé. Il faut diffuser le film, impliquer tout le monde.

Mme Rahmani UGTA, le harcèlement moral suivi du harcèlement sexuel. Toutes les travailleuses doivent motiver les femmes pour qu'elles soient solidaires contre les cadres dirigeants qui harcèlent.

Dans le cas d'une secrétaire harcelée, je n'ai pas réagi, mais j'ai surveillé. Ensuite j'ai mobilisé les autres femmes pour qu'elles viennent en aide à leur collègue. Un jour, il a dépassé les bornes, il a été trop loin. Nous sommes toutes sorties en clamant haut et fort notre refus de travailler avec cet individu. Je pense que les campagnes de sensibilisation doivent commencer par les enfants■



«GLOBAL RESPECT» TEL EST LE THÈME DU CAMP DE VACANCES AUQUEL A PRIS PART LE CIDDEF

DU 02 AU 09 AVRIL 2010
À HAMMAMET, EN TUNISIE

Un camp de vacances abritant les représentants de huit pays et placé sous le thème «Global Respect» a été organisé du 02 au 09 avril 2010 à Hammamet, Tunisie. Cette rencontre a eu lieu à l'initiative de l'association tunisienne pour les droits de l'enfant en partenariat avec l'association suédoise Onga Orner.

S
O
S
H
O
S
E

Ce camp a regroupé plus de 60 jeunes venus de plusieurs pays, de religion, culture et ethnie différentes. L'objectif de ce regroupement était de d'informer les enfants sur leurs droits, non pas de façon académique, mais de manière effective (pratique des droits).

Cette rencontre est l'œuvre de deux facilitateurs, Mme Bassam Aicha et Mr Imad Zouaoui, qui ont veillé à sa bonne marche et à l'animation des ateliers présentant des jeux de rôle sur les droits de l'enfant. Sous la conduite d'animateurs, des séances de travail et différentes activités récréatives ont été proposées aux jeunes. Bien entendu l'animation était toujours en lien avec les droits de l'enfant.

Huit pays étaient représentés à cette manifestation : L'Algérie, la Libye, la Jordanie, l'Egypte, le Soudan, la Suède, la Palestine et la Tunisie. Chaque délégation était composée d'un accompagnateur et de quatre jeunes dont l'âge variait entre 11 à 18 ans (2filles et 2 garçons), hormis la Tunisie qui était représentée par 20 jeunes.

Toutes les délégations sont arrivées à Hammamet le 01 avril 2010. Une réunion a eu lieu en présence des accompagnateurs et des animateurs du camp. Cette première prise de contact a eu pour objet la présentation du programme du camp ainsi que l'exposé des attentes de chaque délégation. Elle devait également déterminer la méthodologie de travail ainsi et préciser le rôle des accompagnateurs. Ce camp prévoyait aussi des soirées thématiques destinées à présenter chaque pays, l'association dont est issue la délégation du pays représenté, sa culture, ses us et coutumes ainsi que ses caractéristiques géographiques et ethniques. Cette réunion a déterminé, par voie de consensus l'ordre de passage des délégations : deux délégations par pays.

La première journée a débuté par des activités matinales, séance d'exercices physiques, et par la distribution de tee-shirts, casquettes et cartables à l'effigie du camp et des deux associations organisatrices.

L'inauguration du camp et son démarrage officiel ont été faits conjointement par le Ministre de l'Environnement qui est aussi président de l'association tunisienne pour les droits de l'enfant, Mme Gherbal, directrice de l'association, Mr le Wali de la ville de Nabel ainsi que par la représentante de l'association suédoise Onga Orner qui a financé cette rencontre.

Les médias (presse écrite, radio et la télévision, ont couvert cet événement.

La matinée du premier jour a été consacrée à la présentation des participants. Chaque représentant a donné son nom, son pays d'origine et l'organisation qu'il représente.

Après cette brève présentation, il a été demandé aux participants de se mettre en groupes pour déterminer leurs attentes ainsi que les règles de travail à suivre par tous. Pour ce faire, les participants ont été divisés en quatre groupes comprenant un représentant de chaque pays. A la fin de ce travail, les résultats ont été affichés avec les attentes des participants clairement définies et étudiés par les facilitateurs.

Puis un deuxième exercice a été proposé aux participants: Quelles sont les règles à respecter par chaque participant ? Pour exécuter cet exercice, les participants ont une nouvelle fois été divisés en quatre groupes. La mise en commun de cet exercice a donné lieu à des règles auxquelles devaient se conformer tous les participants, sous peine de sanction.

Après la pause-déjeuner, les participants se sont réunis pour réaliser le dernier exercice de la journée consistant à dessiner une personne. La tête devait représenter les valeurs auxquelles ils croient, le corps : le nom et le pays ainsi que l'association, les bras : les compétences de chacun et enfin les pieds pour les aspirations. Chaque participant a collé son dessin au mur de la salle afin de permettre à chacun d'identifier les autres.

Un tableau des humeurs, une feuille de doléances ainsi qu'une boîte de suggestions ont été mis à la disposition des participants pour leur permettre de s'exprimer sur ces sujets. Chacun d'eux devait donner son opinion sur ce qu'il avait aimé et sur ce qu'il avait le moins apprécié.

Après le dîner, les accompagnateurs de chaque pays se sont réunis avec les facilitateurs ainsi que les animateurs du camp. Cette réunion a permis d'évaluer les réalisations de la journée, d'émettre des remarques ou des critiques pour leur amélioration et d'apporter des suggestions pour de nouvelles activités à introduire dans le programme du camp.

La journée a été clôturée par une soirée thématique. Deux pays étaient à l'honneur, la Tunisie et la Libye.

La Tunisie, représentée par l'association tunisienne des droits de l'enfant, a donné un bref aperçu sur les activités de l'association représentée par les participants tunisiens, à savoir l'association tunisienne pour les droits de l'enfant. Une présentation du pays a été faite : sa superficie, son histoire, ses us et coutumes ainsi que des chansons et des danses traditionnelles.

La Libye a pour sa part fait connaître l'association de protection des droits de l'enfant représentée par les participants libyens, qui ont fait connaître sa géographie, son histoire, les us et coutumes locales.



En plus des ateliers de travail, des sorties touristiques ont été programmées. Parmi elles, la visite du parc zoologique et de la ville de Hammamet. Mais la plus pédagogique fût la visite de la banque de gènes de Tunis.



Des costumes traditionnels ont été exposés, des préparations culinaires locales ont été offertes aux participants.

Le deuxième jour après des activités physiques, des cercles de jour ont été mis en place avec pour mission de revenir sur les activités de la veille et d'organiser les séances de travail de la journée en cours. La rétrospectives des réalisations de la journée précédente a été assurée par les facilitateurs et les animateurs sous forme de journal télévisé, et l'humeur du jour sous forme de météo. Cette présentation terminée, les participants ont été répartis en trois groupes de travail axés sur trois ateliers animés par des facilitateurs qui ont choisi chacun un thème :

- la connaissance de soi.
- la technique d'analyse
- la résolution des conflits.

Des jeux de rôle ont été proposés aux participants autour des trois thèmes cités.

S
O
H
O
E

La deuxième partie de la journée a été consacrée aux techniques de communication et de cohabitation avec l'autre ainsi qu'aux techniques de planification et de prise de décisions. Pour réaliser ce travail, deux groupes ont été mis en place : l'un pour suivre l'atelier chargé des techniques de communication et de comment vivre avec les autres (différence), et le deuxième axé sur les techniques de planification et de prise de décision. Ces ateliers ont été organisés sous forme de jeux de rôles où il a été demandé aux participants de décrire la population de leurs pays respectifs. Quatre situations de crises ont été exposées et jouées par les acteurs qui ont même tenté d'apporter des solutions.

Les séances de travail de l'après-midi ont été consacrées au choix de phrases ou d'un logos pour illustrer un sujet choisi en rapport avec les droits de l'enfant, les participants ont été divisés en quatre groupes. Chaque groupe a choisi un sujet en rapport avec les droits de l'enfant, et il leur a été demandé de représenter ce choix par une phrase et un logo qui représente le droit choisi. Des banderoles exécutées sur le thème choisi ont même été

accrochées autour du camp. La journée s'est achevée par une nouvelle soirée thématique : les deux pays à l'honneur étaient à la Jordanie et Soudan.

La Jordanie a présenté le centre Malika Rania pour les droits de l'enfant et ses participants ont donné un aperçu sur leur pays. Pour illustrer leur exposé, une danse folklorique a été exécutée à la grande joie de l'assistance.

Le Soudan était représenté par l'association CDF. En présentant cette association, ses objectifs et ses réalisations, les Soudanais ont fait connaître leur pays, ses us et coutumes, en revêtant des habits traditionnels.

Le troisième jour, après un exposé sur les activités de la journée précédente sous forme de pièce théâtrale, les participants ont été divisés en six petits groupes pour discuter des droits de l'enfant, et de leur définition. Quelques droits ont été listés et débattus.

L'après midi a été dédiée aux ateliers de chant, de danse et de théâtre en vue de préparer le spectacle final.

Une évaluation de la journée a suivi ces activités. Les ateliers de danse, chant et théâtre ont aussi été organisés.

Chaque pays a désigné un représentant pour participer à une réunion entre les délégués et les organisateurs. Cette réunion quotidienne a eu pour objectif une concertation pour apporter des améliorations au déroulement du camp.

Cette réunion a été suivie d'une deuxième regroupant les organisateurs et les accompagnateurs afin d'évaluer la journée et d'apporter des remarques et recommandations.

La soirée thématique de cette journée a été consacrée à la Palestine et à l'Algérie.

Les représentants de l'Algérie ont présenté leur Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme, (CIDDEF) ainsi qu'un clip vidéo sur l'Algérie. Un bref aperçu sur la géographie du pays et son histoire ainsi que des chants traditionnels ont été présentés.

Les représentants de la Palestine ont pour leur part, simulé les conditions de vie des palestiniens. Des check points ont été mis à l'entrée de la salle.

Le quatrième jour, après, le deuxième cercle de travail a présenté le résumé de la journée précédente et le programme du tracé pour la matinée en cours. Cette présentation a été faite sous forme de clip musical où les activités de la veille ont été mises en chanson.

Une visite au parc IFRIGUIA a été organisée. Ce parc regroupe plus de 200 animaux issus de différents pays du monde. Lors de cette visite, un jeu intitulé « jeu du passeport » a été instauré.

Chaque participant a reçu un passeport sur lequel étaient listés les différents pays participant au camp. Chaque joueur devait solliciter obtenir un visa auprès du consul de chacun des pays listés. Et l'obtention du visa requis était subordonnée à des réponses aux questions posées par les consuls.

L'après midi a été consacrée à la présentation d'une méthode de travail utilisée en Suède. Cette méthode appelée : «Study circles» consiste en un petit groupe de travail de 10 personnes maximum, qui travaillent et discutent ensemble sur un sujet déterminé. Ces cercles doivent se réunir au moins 10 à 15 fois pour être efficaces et proposer de vraies solutions. Aucune personne n'est responsable et ne peut influencer sur l'autre. Chacun émet un avis et la méthode du consensus est adoptée pour la prise de décision.

Un jeu de rôle a été organisé suivant la méthode des 'study circles'. Deux thèmes ont été discutés dans ce cadre : la différence entre les hommes et les femmes ainsi que les différents types de leadership.

A la fin de la journée, une évaluation a été faite selon la même méthode que les jours précédents.

Une réunion avec les représentants de chaque pays a été organisée, suivie d'une deuxième réunion avec les accompagnateurs de chaque pays.

La quatrième soirée a été consacrée à l'Egypte et à la Suède.

Les représentants de l'Egypte ont présenté l'association Amar Moussa dont ils sont issus, ainsi que leur pays sous forme de clip vidéo, racontant son histoire et ses traditions. Ils ont également exécuté une danse traditionnelle égyptienne et revêtu des tenues traditionnelles.

Les participants suédois ont projeté un clip vidéo représentant des photos de la Suède et ont invité tous les participants à danser une danse traditionnelle suédoise.

Le cinquième jour, le troisième groupe a présenté le résumé de la veille ainsi que le programme de la journée. Cette présentation a été faite sous forme de clip vidéo retraçant la journée précédente.

Ensuite, les participants se sont partagés entre les différents ateliers de danse, de chant et de théâtre afin de préparer les spectacles de clôture.

L'après midi, les participants ont été conviés, par le Ministre de l'Environnement, à visiter le centre du gène. Cette visite a été l'occasion pour les jeunes de visiter un centre de recherche et de connaître les techniques d'analyse de l'air, ainsi que les différentes espèces animales et végétales présentes en Tunisie.

Après cette visite, une réunion des délégués de chaque pays et une deuxième entre les accompagnateurs de chaque pays et les organisateurs ont eu lieu.

La cinquième soirée thématique a été consacrée à la Tunisie. Les participants tunisiens ont simulé un mariage traditionnel tunisien avec des tenues, des gâteaux et de la musique tunisienne traditionnelle.

Le sixième jour le dernier groupe de travail a projeté un film vidéo résumant les activités de la journée précédente et a tracé le programme de la journée.

Les accompagnateurs de chaque pays se sont réunis afin de faire le résumé des activités qui se sont déroulées tout au long du séjour au camp.

Les participants se sont répartis sur les différents ateliers de chant, de danse et de théâtre. Ces ateliers ont été animés toute la matinée et une partie de l'après midi.

Ils ont été suivis par la présentation du travail du dernier cercle de travail qui devait résumer le déroulement de toutes les activités du camp. Ce cercle regroupait les accompagnateurs de toutes les délégations.



Leur exposé s'est fait sous forme de lien entre les droits des enfants et les activités réalisées. Cinq droits ont été dégagés. Ce sont :

- le droit à la participation qui a été pratiqué par les participants à tout moment du camp, à travers la boîte de suggestions, les réunions...
- le droit à la distraction, à travers les différentes sorties.
- le droit à l'éducation : à travers les ateliers de travail
- le droit à la santé : à travers l'assurance et les soins dispensés sur place.
- le droit à la croyance et à la religion : à travers la présence de différentes ethnies et religions.

Ces travaux, avant d'être exposés, ont fait l'objet d'une séance de travail à l'issue de laquelle il a été demandé aux participants, répartis en cinq groupes, de lister pour chaque droit concrétisé dans ce camp, des activités réalisées.

A la fin de cet exposé, une évaluation générale a été faite par chaque participant accompagnateur.

Deux réunions ont été organisées afin d'évaluer le déroulement du camp et de formuler des recommandations pour les prochains camps, l'une regroupait le représentant de chaque délégation et les animateurs, l'autre les accompagnateurs de chaque délégation et les animateurs du camp.

La soirée a été dédiée à la présentation des travaux des différents ateliers de chant, de danse et de théâtre.

L'atelier de chant a présenté plusieurs chansons, une de chaque pays, interprétées par un soliste et des chœurs.

L'atelier de théâtre a présenté une pièce représentant une scène de guerre.

L'atelier de danse a présenté une danse traditionnelle palestinienne appelée « Debka ».

La cérémonie de clôture a été effectuée par Mme Gherbal qui a remis une attestation à chaque participant et animateur.

Mme Gherbal a remercié les animateurs et les accompagnateurs de leur présence et des efforts qu'ils ont fournis et les a informés de la tenue d'une prochaine réunion de préparation d'un camp qui se déroulera en Jordanie. Cette réunion de préparation se tiendra en Libye dans les mois prochains ■

Faïza Ouibrahim

REVUE DE PRESSE

Nous savons tous qu'en Algérie nous avons des lois qui sont sensées protéger nos enfants, en 1996 nous avons ratifié la convention internationale des droits de l'enfant, nous l'avons intégré pleinement. Tout cet arsenal n'a pas suffi à les défendre, Malgré cela rien ne leur a été épargné, leur droit a été bafoué, il suffit de lire la presse pour apprendre que chaque jour que Dieu fait des enfants subissent de la violence et des injustices, que ce soit dans le milieu scolaire, dans la rue ou dans le milieu parental.

Ils subissent des violences sexuelles, ils travaillent à un âge où ils devraient être dans un environnement scolaire. Comme ils sont fragiles et vulnérables, la pauvreté aidant, ils écumant les rues, ils fouillent dans les poubelles au lieu d'aller à l'école. Ils subissent le pire des crimes rien ne leur a été épargné.

Wahida Bahri journaliste au journal Expression du 1er Juin 2009, écrit «La déperdition phénomène inquiétant» d'après les statistiques, écrit-elle 1.000 élèves quittent l'école chaque année, parmi les quels 600 du deuxième cycle de l'enseignement de base».

D'après elle, «excepté quelques privilégiés qui sont inscrits dans les écoles privées les autres qui sont la majorité se retrouvent dans les rues». Elle ajoute plus loin, «ces milliers d'enfants et de jeunes livrés à eux-mêmes n'ayant aucune culture et fréquentant des endroits malfamés sont des candidats potentiels à la délinquance et à la criminalité». elle termine son article en écrivant que: «De ces droits, ces enfants n'auraient connu que le droit à la maltraitance, la mal-vie, et la prison. Si le 1er juin est la journée internationale de l'enfance, est célébrée dans le monde, les enfants sont les moins concernés, car ils sont des dizaines voire des centaines à ignorer que le 1er juin est leur journée».

Le journal «**Le temps d'Algérie**» du **15 Juin 2009, S.M.** titre son article : «805 mineurs victimes de violences sexuelles». Concernant l'abus sexuel, les psychologues sont unanimes, cela laisse des traces ineffaçables. L'enfant n'arrivera jamais à se reconstruire. Des enfants ont subi des attentats à la pudeur, viol, tentative et excitation des mineurs à la débauche, enlèvement suivi de viol, prostitution, tel est le lot de sévices et d'atrocités commises à l'encontre des enfants et des adolescents.

Selon le bilan comparatif du commandement de la gendarmerie nationale, pour les 4 premiers mois de l'année en cours et celle écoulée. Beaucoup de cas de viol commis à la même période ont touché les mineurs de sexe féminin».

L'enfant abandonné et privé de nom et de famille, dans El Watan du 30 novembre 2009, la journaliste **Ghania Lassel** rapporte que : «chaque année près de 4000 nouveaux nés sont abandonnés aux soins d'une pouponnière ou autre centre.

Ce sont près de 3000 enfants qui ont été conçus hors mariage. Ces naissances illégitimes ne font qu'augmenter au grand étonnement de certains, qui n'ont rien d'autre que la morale à opposer à de réels problèmes qui minent notre société».

Lors du débat au forum d'El moudjahid, autour des droits de l'enfant, maître **Merouane Aâzzi**, invité en qualité d'expert ès en droit, parlera un long moment du volet juridique de l'enfance et de la jeunesse maltraitées. Il est scandalisé, avait-il dit de «ces déviations du droit chemin», il ajoute plus loin «des jeunes gens s'adonnent à ce genre de comportement inconsidérés et le résultat est le nombre d'enfants illégitimes et abandonnés. Toutefois, ajoute la journaliste, «M^e Aâzzi n'apporte aucune solution adéquate afin d'endiguer le phénomène. Ce type de discours moralisateur et fataliste, écrit-elle, tend à se généraliser».

Elle continue en écrivant que même Mr Oulmi, chargé de la communication de l'Unicef, dresse un sombre bilan du taux élevé de la mortalité de jeunes femmes en couche qu'il traite d'«inacceptable et d'intolérable».

Dans le journal **Liberté du 26 novembre 2009** le journaliste **Ammani Mohammed** aborde le problème de l'exploitation des enfants il écrit : «que la protection de l'enfance qui est d'une importance capitale, n' a pas l'air de préoccuper les responsables, des dizaines d'enfants ont été contraints par nécessité de quitter les bancs de l'école pour rejoindre le monde du travail afin de subvenir aux besoins de leur famille».il continue son article en écrivant : «Ces enfants responsabilisés avant l'heure, sont exploités, ils sont présents dans les marchés de fruits et légumes, aux marchés de bétail ou ils font un travail pénible, ils sont porteurs, pousseurs de brouette, vendeurs.

Ils sont exploités par de véreux commerçants pour des profits mercantiles .Ce phénomène semble prendre des proportions alarmantes. Peut être une action concrète et soutenue des services de la direction du travail pourrait atténuer cette exploitation des enfants, qui devient incontestablement inquiétante».

Ce sujet a été traité, par **Miriam Sadat journaliste au journal Expression** sous le titre : «le travail des enfants en Algérie, des anges exploités» toute une page lui a été consacrée

Elle a réussi à interviewer un jeune garçon de 13 ans qui lui a raconté son histoire : «Je suis l'aîné d'une famille pauvre qui est composée de cinq enfant en plus de mes parents, mon père était maçon, il y a une année il a eu un accident qui l'a rendu handicapé, il n'arrive plus à bouger. J'ai abandonné l'école à quelques mois des examens, alors que j'ai toujours rêvé de devenir médecin, je ne voudrai pas que mes frères ou les autres enfants fassent comme moi».

Elle pose la question, à M.R. avocate de son état : «quel bilan pour les enfants mineurs qui sont exploités ?» qui lui répond ainsi «Les exploiters des enfants profitent du vide juridique qui entoure la question des enfants exploités sur le marché du travail. Ce phénomène à haut risque prend des proportions tellement inquiétantes que tout le monde ; les associations, justice, parents, autorités publiques, devraient œuvrer pour l'éradiquer définitivement».

Le journal **Authentique Tahar A. dans son reportage du Samedi 26 Mars**, titre son article «Mère célibataires et femmes en détresse : La galère et l'amer à boire» ce reportage est centré sur ces femmes SDF, ou mères célibataires qui vivent dans la rue avec leurs enfants, elle raconte l'enfer qu'elles traversent avec ces êtres sans défonce, ce journaliste écrit que : «selon le responsable du SAMU, 35% des SDF de la capitale sont des femmes, et 8 % des enfants, selon les statistiques officielles quelques 30 000 enfants nés hors mariage, ont été recensés ces dix derniers années en Algérie soit une fréquence annuelle de 3 000 naissances illégitimes.

Ces femmes côtoient des réseaux mafieux, après avoir fui la violence familiale, elles se retrouvent entre les mains des proxénètes véreux.

Quand aux enfants ils sont à la merci des pédophiles sans foi ni loi, ils séduisent les enfants de la rue à coup de cadeaux avant de les emmener dans un endroit pour abuser d'eux. La rue reste un danger redouté des enfants de celles qui dorment à la belle étoile et sont des proies faciles. Des réseaux mafieux exploitent sans scrupules le malheur de cette frange fragile et vulnérable. Des cas de disparition d'enfants sont signalés. Certains observateurs désignent les trafiquants d'organes»

L'autorisation maternelle ré exigée titre le journal «Info-Soir» du 11 /04/2010, Assia BOUCETTA écrit dans son article «Les enfants mineurs accompagnés de leurs mères doivent être porteur de l'autorisation paternelle,» une mesure rédigée en catimini, qui a suscité la colère de nombreuses mères qui s'apprêtaient à quitter le territoire national, alors qu'elles étaient en vacances avec leurs enfants mineurs. A leur grande surprise, au moment ou elles devaient quitter l'Algérie, elles ont été retenues faute d'autorisation paternelles».

La journaliste a interrogé Maître Nadia Ait-Zai sur ce retour inexplicable à l'obligation de l'autorisation paternelle, l'avocate explique : «que celle-ci n'a jamais été supprimée officiellement».

Elle continue plus loin : «il semblerait, qu'une instruction verbale a été donnée par les autorités pour la suppression de cette formalité, néanmoins, elle est laissée à l'appréciation de la police des frontières, qui généralement laisse passer les mères munies de livret de famille. Quand aux femmes divorcées, le problème ne se pose pas en principe si elles ont la garde des enfants». Toutefois plusieurs femmes et enfants ont subi des désagréments. La législation algérienne protège l'enfant contre toute forme d'exploitation économique.

A ce titre, il y a lieu de noter que l'âge minimum requis pour le recrutement est fixé à 16 ans au moins. En outre le travailleur mineur ne peut être employé à des travaux dangereux, insalubres et nuisibles à sa santé ou préjudiciables à sa santé. Les données de l'enquête font ressortir que 4, 7% des enfants âgés entre 5 et 15 ans sont concernés par ce phénomène, ce qui représente 334 000 enfants.

Le travail des enfants touche plus de garçons que de filles et les enfants plus jeunes (5-11 ans et ceux qui vivent en milieu rural qu'en milieu urbain et les enfants non scolarisés sont touchés à 8.1%, alors qu'il ne concerne que 4,2% des enfants scolarisés. La région du sud connaît une plus grande prévalence de ce phénomène par rapport à l'est ou à l'ouest, contrairement au centre du pays qui semble enregistrer la plus faible part.

6% des enfants sans instruction travaillent, alors que cette part va en décroissant, à mesure que s'élève le niveau d'instruction de la mère, pour atteindre seulement 2,7% des enfants dont les mères sont universitaires.

Variables		Travail rémunéré	Travail non rémunéré	Travail dans l'entreprise familiale	Ensemble du travail des enfants
Sexe	Masculin	0,4	0,9	3,9	5,5
	Féminin	0,1	0,8	2,2	3,9
Age	5-11ans	0,2	1,3	0,3	5,1
	12-15ans	0,3	0,2	1,6	4,1

Source: enquête nationale à indicateurs multiples ONS (RADP). Décembre 2008

La santé des enfants

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) est de réduire la mortalité infantile de deux tiers entre 1990 et 2015. L'un de ces objectifs «**Monde digne des enfants**» est de garantir un taux de couverture vaccinale complète minimum de 90% chez les enfants de moins de un an et de réduire les disparités géographiques en assurant un taux de couverture minimal de 80% au niveau de toutes les circonscriptions, ainsi que d'éliminer le tétanos de la mère et du nouveau-né.

La vaccination anti-rougeole a été rendue obligatoire en 1987, et plus récemment, le calendrier vaccinal a intégré l'anti-hépatite B dès l'âge d'un mois■

Yamina toubal

Le programme élargi de vaccination adopté depuis 1990 et actualisé en 2003 est donné dans le tableau suivant: Calendrier vaccinal

Age de vaccination	Vaccin	(Suite) Age de vaccination	vaccin
A la naissance	BCG + Polio	09 mois	ANTIROUGEOLEUX
01 Mois	Anti-hépatite B + Vitamine D	18 MOIS	DTCoq + Polio
03 mois	DTCoq + Polio oral	06 ans	DT Enfant + Polio Oral + Anti-rougeoleux
04 mois	DTCoq + Polio oral	11 ans – 13 ans	DT Adulte + Polio Oral
05 mois	DTCoq + Polio oral + Anti-Hépatite B	16- 18 ans	DT Adulte + Polio Oral
06 mois	Supplément de vitamine D2	Tous les 10 ans après 18 ans	DT Adulte

Source: enquête nationale à indicateurs multiples: ONS (RADP) Décembre 2008